



**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
26 Juin 2020**

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de Ceaux-en-Loudun
1, Place de l'Eglise
86200 CEAUX-EN-LOUDUN
Téléphone : 05.49.22.52.48.
Ceaux-en-loudun@departement86.fr

Nombre de conseillers en exercice : 15

PRESENTS :

M. SAVATON Régis, Maire,
Hervé BERTHON, Juliette BIGOT épouse BOURDIER, Jean-Marie ACIER,
Adjoints ; Bruno LIAIGRE, Audren REIGNER, Francette MAUPOINT, Katia
FIORILLO, Alicia DUPRÉ, François MEUNIER, Jean-Luc GALLET.

EXCUSÉS : Mme Evelyne MENNESSON ayant donné pouvoir à M.
MAUPOINT Francette, M. Nicolas AUBERT ayant donné pouvoir à M. Juliette
BIGOT, M. Nicolas BOISSELLIER, M. Jérôme AOUATE ayant donné pouvoir
à Hervé BERTHON.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. LIAIGRE Bruno

A 18h, M. SAVATON Régis, Maire, ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

M. Bruno LIAIGRE est élu secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 25 Mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

1. Visite du Bar restaurant « la P'tite Pause » :

Le conseil municipal a pris connaissance des lieux.

2. Réhabilitation d'un commerce : Présentation des analyses des offres de candidatures de maîtrise d'œuvre et du choix de la commission d'appel d'offre.

M. Meunier François ne prend pas part au débat et se retire de la séance.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 10 janvier 2020, mis en ligne sur le site du profil acheteur marchés sécurisés,

Vu l'avis de la commission informelle réunie le 16 Juin 2020 et le classement des équipes de maîtrise d'œuvre,

Considérant que les offres reçues des équipes présélectionnées à remettre une offre sont acceptables,

Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- de choisir l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par l'architecte mandataire : **CORSET-ROCHE & ASSOCIÉS**, pour un montant total de **54 500 € HT** soit 65 400 € TTC comprenant une mission de BASE + EXE⁽¹⁾ complètes + OPC⁽²⁾ avec les compétences au sein de l'équipe en architecture, économie de la construction, d'ingénierie structure, fluide, thermique et d'OPC.

(1) Exe : Étude d'Exécution

(2) OPC / Organisation Préparatoire du Chantier (suivi de chantier)

3. Désignation des commissions communales et de ses membres :

M. Meunier François réintègre la séance.

Le conseil municipal désigne les commissions suivantes avec leurs membres.

Intitulé	Membres	Rapporteur
Budget	François Meunier, Herve Berthon, Francette Maupoint, Juliette Bigot, Jean Marie Acier, Bruno Liaigre	Régis SAVATON
Voirie et Biens Communaux	François Meunier, Nicolas Aubert, Nicolas Boisselier, Audren Reigner, Tony Bourdier, Herve Chevalier, Grégoire Savaton, Gabriel Avril, Gerald Blucheau, Julien Gallais, Claude Berthon	Hervé BERTHON
Bâtiments communaux	Jérôme Aouate, Audren Reigner, Denis Godeau, Fromaget Thierry, Dupuis Jean Pierre, Fromaget Jean Claude	Jean Marie ACIER
Loisirs et Fêtes commémoratives	Hervé Berthon, Juliette Bigot, Alicia Dupré, Katia Fiorillo	Jean Marie ACIER
Numérique communication culture	Hervé Berthon, Evelyne Mennesson, Jean Luc Gallet, Juliette Bigot, Alicia Dupré, Audren Reigner, Denis Thadaume, Sylvette Noyelle	Bruno LIAIGRE
Cimetière	Nicolas Boisselier, Audren Reigner,	Régis SAVATON
Cadre de vie Embellissement Aménagement	Evelyne Mennesson, Jean luc Gallet, Juliette Bigot, Alicia Dupré, Berthon Elyette, Aubergeon Brigitte	Jean Marie ACIER

Commission de Contrôle	François MEUNIER	
Etude de Projet Commerce de Proximité	François Meunier, Hervé Berthon, Francette Maupoint, Jean luc Gallet, Juliette Bigot, Jérôme Aouate, Alicia Dupré, Audren Reigner, Bruno Liaigre, Henri Villain	Régis SAVATON
Carte communale	François Meunier, Nicolas Boissellier, Francette Maupoint	Régis SAVATON
Affaire Sociale	François Meunier, Hervé Berthon, Evelyne Mennesson, Katia Fiorillo, Alicia Dupré	Juliette BIGOT
Salle des fêtes	Juliette Bigot, Nicolas Aubert	Jean Marie ACIER

Le Conseil Municipal désigne les délégués à l'Agences des Territoires (AT86) :

Délégué Titulaire : Régis SAVATON

Délégué suppléant : Jean-Marie Acier

4. Renouvellement de la commission communales des Impôts directs : proposition d'une liste de 24 contribuables à la Direction Générale des finances Publiques :

A l'issue des élections municipales, et Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des Impôts, une commission communale doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée d'un président (maire ou adjoint délégué), de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants dont la durée de mandat est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques.

Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (24 personnes pour les communes de moins de 2000 habitants) proposée sur délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal établit à l'unanimité la liste suivante :

Acier Jean-Marie, Bigot Juliette, Berthon Hervé, François Meunier, Maupoint Francette, Mennesson Evelyne, Chevalier Hervé, Savaton Grégoire, Letanneur Ariane, Berthon Elyette, Aubergeon Brigitte, Fromaget Marie-Noëlle, Berthon Nadia, Bayol Michel, Gouin Christian, Pitor Marinette, Dupuis Jean-Pierre, Rouquette Marie, Moriceau Frédéric, Letanneur Christophe, Aubert Nicolas, Fromaget Jean-Claude, RIAUTET Jean.

5. Etude de devis pour l'acoustique de l'entrée de la salle des fêtes :

M. le Maire présente les devis pour l'acoustique de l'entrée de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- *Retient le devis de l'entreprise Guéret pour un montant de 6 346.80 HT*
- *Autorise le maire à signer le devis,*
- *Autorise le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du département dans le cadre du programme l'Activ' 3 : dotation de solidarité communale,*
- *Dit que les crédits seront inscrits au budget 2020.*

6. Etude de devis de travaux sur le bâtiment de l'Eglise :

M. le Maire présente les devis pour le remplacement de pierre sur le bâtiment de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- *Retient le devis de l'entreprise Fromaget Thierry pour un montant de 10 426.46 € HT, pour le remplacement des pierres extérieures côté de la porte latérale,*
- *Autorise le Maire à signer le devis,*
- *Autorise le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du département dans le cadre du programme l'Activ' 3 : dotation de solidarité communale,*
- *Dit que les crédits seront inscrits au budget 2020.*

7. Etude de devis pour l'achat d'un compresseur :

M. Hervé Berthon présente les devis pour l'achat d'un compresseur pour l'atelier communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- *Retient le devis de l'entreprise MIGAUD pour un montant de 470 € HT,*
- *Autorise le Maire à signer le devis,*
- *Dit que les crédits seront inscrits au budget 2020.*

8. Renouvellement de la convention Vision Plus avec SOREGIES (2021-2025) :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu le transfert de compétence opéré par la Commune au profit du Syndicat ENERGIES VIENNE en matière d'éclairage public,

Vu la délibération 2020/14 du 18 février 2020 du Comité Syndical du Syndicat ENERGIES VIENNE approuvant la validation de la convention vision plus 2021 qui s'inscrit dans la continuité de la version et de son avenant ayant offert 2 options cumulables aux collectivités : l'option remplacement standard des lanternes et/ou l'option pose de mâts provisoires.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,

- *Approuve la convention Vision Plus 2021 sans les options complémentaires à l'unanimité,*
- *Autorise le Maire à signer la Convention Vision Plus.*

9. **Voirie ; réévaluation du marché à bon de commande sur les travaux effectués en 2018 selon les indices mentionnés au marché conclu en 2015 :**

Le maire informe le conseil municipal de la réévaluation des travaux effectués en 2018 selon les indices du marché à bon de commande.

10. **Questions diverses :**

- La rémunération du maire et de ses adjoints obéit à des règles précises. Celle du maire représente un pourcentage de la valeur mensuelle de l'indice 1027 de la fonction publique (3 889,40 € à ce jour). Le pourcentage ne peut excéder 40,3 % de la valeur mensuelle de l'indice pour les communes de 500 à 999 habitants, soit 1 507 €. L'ancien conseil municipal avait fixé ce pourcentage à 25% soit une rémunération de 841.08 € net mensuel. Ce mode de calcul n'a pas été remis en question par la nouvelle équipe.
Les 3 adjoints quant à eux se répartissent la même somme (25% de l'indice 3 889.40 €) à parts variant en fonction de leurs responsabilités et des frais qu'ils sont amenés à engager.
- Biens communaux : un appel à candidature pour mise en fermage de 2 parcelles appartenant à la commune :
 - o Parcelle section YB n° 30 au « Petit Malzay » d'une superficie de 23 a 72 ca,
 - o Parcelle section ZV n°77 à « la Motte » d'une superficie de 13 a 60 ca,Les candidatures devront être adresser à M. Le Maire, 1 place de l'Eglise 86200 Ceaux en Loudun avant le 28 Août 2020.
- Communication :
Le Conseil réfléchit sur la mise en place de moyens de communication rapides et efficaces avec la population de la commune, en attendant l'ouverture d'un site dédié à cet effet et sur lequel la commission numérique va plancher.
- Mairie : Le secrétariat sera fermé du lundi 03 Août au vendredi 21 Août, en cas d'urgence contacter le Maire ou un Adjoint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.
Certifié exact, à Ceaux-en-Loudun, le 30 Juin 2020.

Le Maire,
Régis SAVATON